

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015

Etaient présents : MMES BERTHAUD – MEVHOLON – MOREAU – SIRUGUE.
MM.BANDI – DESCOURVIERES – JACQUET – MOUTRILLE – GUIRAO – GUIDOT – FORT –
JOURDHIER – REIS.

Excusée : Mme SOUILLOT procuration à M.JACQUET

Etaient absents : M. BELOT.

Secrétaire : M.REIS Nicolas.

Ouverture de la séance à 20 H 40.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 MARS 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – ZONE DE DE DETENTE

- **Finalisation aménagement zone de détente** : Pour une meilleure compréhension du dossier, le compte rendu de la dernière commission « gestion de la zone de détente » a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation pour le conseil de ce jour.
M.DESOURVIERES rappelle l'historique de la restructuration de la zone de détente. Un débat s'engage sur le fait que, d'après Mme BERTHAUD et M. DESCOURVIERES des travaux ont été réalisés suite à des décisions prises hors conseil ; notamment le fait que le conseil n'a pas été réuni pour décider l'abattage de 2 arbres dont un présentait un caractère dangereux.
Le maire intervient, précisant son désaccord sur ces affirmations. De fait, cette restructuration a des conséquences sur l'état de la zone, il faut maintenant remettre en état les terres libérées pour que cette zone retrouve un aspect agréable. M. GUIRAO précise qu'en aucun cas le travail réalisé par les équipes municipales précédentes n'est remis en cause. Il a été décidé de réduire le nombre de parcelles pour limiter les frais de fonctionnement sachant que depuis de nombreuses années de moins en moins de parcelles sont louées (en 2014 38 louées sur 72 disponibles).
M. Hugues FORT reconnaît qu'il a coupé, de son propre chef, un peu plus que prévu. Le maire demande à M.FORT de bien vouloir remettre en état ce terrain avant l'ouverture de la saison prévue le 1^{er} Mai prochain.
- **Déplacement du terrain de boules** : En terme de délais, il sera impossible de déplacer le terrain de boules avant le début de la saison 2015. Par 12 voix pour , 1 contre et une abstention, celui-ci sera déplacé à l'automne en contrebas de sa localisation actuelle.
- **Déplacement du terrain de foot** : Par 13 voix pour et 1 abstention le terrain de foot sera déplacé à droite de la parcelle 28 et ce avant le 1^{er} Mai prochain par M. FORT.
- **Mise en place d'une caution** : Suite aux informations données par Mme LAY trésorière à ST JEAN DE LOSNE, il est possible d'instaurer le principe d'une caution qui pourrait être conservée au départ du locataire si la parcelle n'est pas restituée propre et vide de tous déchets. Après un large débat, il est décidé par 8 voix pour et 6 contre de reporter la mise en place d'une caution en 2016. Des informations complémentaires seront sollicitées concernant les aspects juridiques, il est

également demandé aux membres de la commission « gestion zone de détente » de réfléchir à l'élaboration d'une grille d'état des lieux et à la modification du règlement intérieur.

- Fixation des tarifs pour la saison 2015 :

Le conseil municipal décide par 13 voix pour et une abstention de fixer les tarifs suivants pour la saison 2015 :

- Parcelle A 180,00 € taxe de séjour comprise
 - Parcelle B 200,00 € taxe de séjour comprise
 - Parcelle C 230 ,00 € taxe de séjour comprise
 - Parcelle D 275,00 € taxe de séjour comprise
- Charges 100,00 € par unité d'hébergement.

- Embauche d'un agent saisonnier pour l'entretien du bâtiment sanitaire.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de recruter un agent d'entretien vacataire pour la saison 2015. Celui-ci sera employé à raison de 20 H 00 par mois durant les 6 mois de la saison. La commission du personnel sera consultée.

II – INFORMATIONS DIVERSES

- Le maire rappelle la date des ateliers de travail organisés par la Communauté de Communes dans le cadre de la mutualisation qui doivent se déroulés le 10 Avril prochain. Le lieu n'est toujours pas connu.
- Des devis supplémentaires ont été demandés à l'Entreprise MAGNIN concernant les travaux sur l'ancienne décharge du quartier neuf et l'aménagement de la rue Ste Anne. Il s'élève à 1650 € HT pour l'ancienne décharge et à 4 430 € HT pour la rue Ste Anne. Ces devis ont été transmis à l'adjoint délégué aux travaux pour suite à donner.
- Le maire informe le conseil que suite au décret du 25 Mars 2015, l'amende relative à l'abandon d'ordures et autres objets sur la voie publique, s'inscrit maintenant dans le cadre des amendes encourues pour les contraventions de 3^{ème} classe soit 450 € (au lieu de 150 € auparavant).
- Le SICECO nous informe que l'ordre de service, de commencer les travaux de rénovation des coffrets et la pose des horloges astronomiques, a été délivré à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE à compter du 30 Mars, travaux réalisés dans un délai de 60 jours.
Suite à notre demande de rénovation de l'ensemble du réseau de candélabres, le SICECO nous informe que la participation de notre commune s'élèverait à 20 000 € sur 2 ans soit 10 000 € par an (1 tranche en 2016 et 1 tranche en 2017).
- Audition publique de l'école de musique le samedi 11 Avril 2015 salle des fêtes de BROIN à 16h.
- La préfecture nous informe d'un arrêté en date du 23 Mars 2015 autorisant M. Fabien LOIZON à procéder à des destructions par tirs d'animaux classés nuisibles en Côte d'Or à compter du présent arrêté au 10 Juin 2015.

- Portes ouvertes Office du Tourisme le samedi 11 Avril 2015 de 10 H à 12H et de 14 H à 17H30.
- Remerciements du chef de bureau élections et règlementations pour le bon déroulement des élections cantonales.
- Demande de subvention de l'ADMR.
- Le comité cantonal du Souvenir Français a aidé au financement du voyage organisé par le Collège des Hautes Pailles « Visite des plages du débarquement et du Mémorial de Caen » par une subvention de 1 000 €. Six jeunes de notre commune ont bénéficié de ce voyage.
- Demande de subvention de l'Association de Bien-Vieillesse de la Maison de retraite de St JEAN.
- M. DUPRE habitant de notre commune, nous informe qu'il démarre une activité d'auto-entrepreneur « Esprit Palettes » transformation de palettes en objets mobiliers.
- M. GUIRAO souhaite transmettre au conseil une remarque concernant le repas des aînés :
Pouvons-nous donner la possibilité aux veuves ou veufs de plus de 60 ans de participer aux repas des aînés moyennant participation financière ? Le conseil est d'accord sur le principe. La commission des fêtes est saisie pour suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.